



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2024

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-cinquième session

26 février–5 avril 2024

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Chant du Guépard dans le Désert, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[26 janvier 2024]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



Manque de place appropriée pour la présence de toutes les sociétés civiles aux événements mondiaux sur les droits de l'homme et l'environnement

Les études sur le Climat montrent que le Moyen-Orient se réchauffe à un rythme quasiment deux fois supérieur à celui de la moyenne mondiale ayant des effets potentiellement dévastateurs pour ses habitants et ses économies. En plus, cette région, devenu le berceau de guerres continuelles, est particulièrement sensible au phénomène de désertification ayant déjà connu un déclin de la végétation et une accentuation du nombre et l'intensité des tempêtes de sable.

Malgré la multiplication des alertes sur le front de l'environnement, les efforts de la communauté internationale ne sont pas suffisants et se limitent aux actions pas très sérieuses et souvent politiques. Par exemple dans les actions de lutte contre le changement climatique, le rôle vital de la société civile est reconnu, mais sa complicité dans les processus décisionnels n'est pas convenablement soutenue.

La participation régionale de la société civile ne se manifeste pas seulement par des recommandations et des conseils. En particulier les sociétés civiles des pays en développement ont plus que jamais besoin d'un profond soutien visant à considérer leur état financiers et logistiques. Nous n'attendons pas que les frais des ONG soient couverts par autrui, mais nous insistons sur la mise en place d'un mécanisme sérieux et opérationnel pour faciliter l'accès des ONG aux événements mondiaux de sorte qu'en guise d'exemple une ONG iranienne ne soit pas obligée de dépenser deux fois plus qu'une ONG européenne pour participer au même événement. La communauté internationale est-elle vraiment incapable d'apporter une solution constructive ? Ou ne veut-elle pas avoir à ses côtés les sociétés civiles de tout le monde, quels que soient leur nationalité, leur situation géographique, leur distance, etc ?

Il est temps de donner une position plus fiable et constructive à la présence et à l'émergence de toutes les organisations non gouvernementales.

Dans un monde aux prises plus que jamais avec la pauvreté, les crises économiques et climatiques, les sociétés civiles présentes dans les pays les plus vulnérables, ont besoin d'un accompagnement plus opérationnel et global, pour qu'elles puissent agir efficacement au sein de la communauté internationale.

En tout cas il est nécessaire que tous les institutions et les organes en charge des droits de l'homme et de l'environnement prennent des mesures sérieuses pour répondre aux défis des sociétés civiles, sans quoi il ne devrait pas y avoir beaucoup d'espoir de parvenir à des changements significatifs face aux crises.

Que le monde fasse des avancées apolitiques et prometteuses afin qu'un jour tire le meilleur parti du rôle que les organisations non gouvernementales peuvent jouer dans l'atténuation des crises mondiales. La société civile peut jouer un rôle important pour réaliser un partenariat multilatéral, inclusive et globale de tous les pays.
